

CONTRAINTES DECOULANT DU SITE
CHOISI POUR L'IMPLANTATION
DU CENTRE COOPERATIF DE MAREYAGE
DE JOAL

PAR

J. WEBER, J.P. CHAUVEAU et M. FAYE

RAPPORT INTERNE
N° 82

C O N T R A I N T E S D E C O U L A N T D U S I T E
C H O I S I P O U R L ' I M P L A N T A T I O N
D u C E N T R E C O O P E R A T I F D E M A R E Y A G E
D E J O A L

Etude réalisée par

J. WEBER , économiste

J. P. CHAUVEAU, sociologue

M. FAYE , technicien .

Mai 1982

I. S. R. A.

S O M M A I R E

I. La pêche et les activités liées , à Joal

1. L'armement piroguier
2. Emplois directs et familles de pêcheurs
3. Débarquements
 - 3.1, Quantités débarquées
 - 3.2. Modalités de débarquement
 - 3.3. Portage
- 4, Transformation artisanale
5. Mareyage
6. Autres activités liées à la pêche

II. Conditions de transfert des activités au "Virage"

1. Plan d'aménagement de la commune de Soal-Fadiouth
2. Intégration des diverses activités
 - 2.1, Poids économique et social des mareyeurs
 - 2.2. Importance de la transformation dans l'utilisation des débarquements
3. Attitudes des différents groupes vis à vis du déplacement
 - 3.1. Les pêcheurs
 - 3.2. Les femmes
 - 3.3. Les mareyeurs
4. Conclusions relatives au transfert
5. Conditions d'approvisionnement du Centre

CONCLUSIONS

Tableaux

Figures .

Bibliographie

Annexes.

R E M E R C I È M E N T S

Qu'il nous soit permis de remercier, pour leur aimable coopération

- Monsieur le Maire de la Commune de Joal Fadiouth.
- MM. Djibril SECK et Blaise BADIANE dirigeants de la CPA de Joal.
- Madame Marie SARR, présidente de la Coopérative de transformation artisanale de Joal Fadiouth, qui ont bien voulu nous recevoir et nous accompagner sur le site
- MM. Sangone MBAYE, Mor KA, Ndiol SAMB, Mbaye DIOP, mareyeurs à Joal, pour le temps qu'ils ont bien voulu nous accorder.
- M. Niokhor DIOUF, Inspecteur Régional de l'océanographie et des Pêches Maritimes de la région de Thiès, dont le concours avisé et amical nous a toujours beaucoup aidé,
- Enfin, "last but not least", M. Boukar DIOUF, Chef de poste de la DOPM à Joal, qui est l'auteur de la plus minutieuse étude des activités annexes de la pêche artisanale que nous connaissions. Sa connaissance intime du milieu, son dévouement pour la pêche et ses activités induites, l'ont conduit à des comptages méticuleux des claies, des mécaniciens, des porteurs, des dépôts de glace, des employés des mareyeurs, etc. Sa collaboration, une fois de plus, fut déterminante.

A B R E V I A T I O N S

U. P. : Unité de pêche, pouvant impliquer une pirogue (lignes, filets dormants, filets maillants encerclants, sennes de plage) ou plusieurs (deux pour les sennes tournantes).

S. T. : senne tournante et coulissante

F.M.E. : filet maillant encerclant

PML/FD/C : pirogue motorisée pêchant à la ligne et/ou au filet dormant et/ou avec des casiers à céphalopodes

P. V. L. : pirogue non motorisée pêchant à la ligne et/ou filet dormant

M I G R : migrants. Il s'agit d'unités de pêche et de pêcheurs venant en campagne à Joal.

BADEA : Banque Arabe pour le développement Economique de l'Afrique.

R A P P O R T S U R L E S C O N T R A I N T E S D E C O U L A N T
D U S I T E C H O I S I P O U R L ' I M P L A N T A T I O N
D U C E N T R E C O O P E R A T I F D E M A R E Y A G E

D P J O A L

Le centre de mareyage sera implanté au lieu dit "le virage", à 2000 mètres de l'agglomération de Joal. Si l'opération doit se traduire par un déplacement des activités de la pêche ce déplacement est aussi condition de la réussite du centre..

Toutes les contraintes liées au choix du site peuvent se ramener à ce déplacement, et aux conditions auxquelles et dans lesquelles il se fera.

En théorie, rien ne s'oppose à ce que les activités en aval de la pêche se déroulent au virage. Les pêcheurs soulignent que l'accostage n'y est pas plus malaisé qu'au droit du service des pêches. Les femmes déclarent que leur problème de place se trouvait résolu; de plus, elles pourraient travailler 7 jours sur 7, le fumage étant interdit dans Joal le Samedi et le dimanche. Les Mareyeurs disent que les opérations seraient plus aisées au virage qu'à Joal, leurs véhicules n'ayant plus de problème de circulation, le portage se faisant plus facilement qu'au lieu actuel, engorgé, peu salubre.

Enfin, la municipalité trouve ici le moyen de mettre en oeuvre le plan directeur qui prévoit le regroupement, des activités industrielles, semi-industrielles et liées à la pêche dans la zone où se trouve le centre,

Cela dit, chaque groupe pose un certain nombre de conditions à son déplacement, certaines liées aux conditions futures de travail, d'autres liées à la présence des autres groupes.

En bref, chacun veut bien aller a u virage si tous les autres y vont.

La complexité du problème conduit à penser que le centre devra, pour une large part, s'approvisionner au lieu actuel de débarquement, à "Domaine", en attendant que l'ensemble des activités soient regroupées au "Virage". On peut regretter que la construction et le démarrage du centre n'aient pas été conçus comme éléments d'un projet intégré de développement de la pêche artisanale et des activités annexes à Joal-Fadiouth.

I. LA PECHE ET LES ACTIVITES LIEES
A JOAL

Joal est déjà une escale de traite au 15e siècle. Dès cette époque, les navigateurs le décrivent comme d'accès difficile en raison de nombreux bancs de sable et d'une faible profondeur impliquant des risques d'échouage et de; risques de tempêtes (déferlantes)

1. L'ARMEMENT PIROGUIER

Le CRODT effectue deux recensements exhaustifs du parc piroguier chaque année, l'un dans la seconde quinzaine d'avril, l'autre début septembre, au coeur de l'hivernage, saison agricole

En Avril 1981, nous comptons 466 pirogues, soit 435 unités de pêche, dont 27 sennes tournantes; 309 U.P = 70 % du total = n'étaient pas originaires de Joal.

En septembre, il restait 38 pirogues, soit 362 unités de pêche, dont 25 sennes tournantes; 116 I.P = 32 % du total = n'étaient pas originaire, de Joal.

Entre les deux saisons, Joal perd 77 unités de pêche, soit 18 %. Mais celles qui restent travaillent presque toutes : le taux d'activité pour septembre est de 93 % (1). Les migrants Niominka et les originaires de la Petite Côte et du Gap-Vert sont rentrés pour Les travaux agricoles, bien que le poisson soit abondant en hivernage à Joal.

(1) Taux d'activité : % des pirogues ayant pêché au cours du mois écoulé. Au même moment, ce taux est de 40 % à Cayar, de 30 % à Saint-Louis.

Par son armement piroguier, Joal est: le 3^e centre du Sénégal, après Mboux, Par les mises à terre, il est le 2^e, si l'on excepte Djifère, qui actuellement ne fonctionne pas.

2, LES EMPLOIS DIRECTS ET LES FAMILLES DE PECHEURS

Les enquêtes du CRODT conduisent à adopter les moyennes suivantes pour le calcul des emplois directs :

Engin	ST	FME	PML/FB/C	SP	PV
Pêcheurs	28	8	4	35	2

L'application de ces moyennes au parc piroguier de Joal conduit à estimer le nombre, d'emplois directs à 2 770 en avril et 2 410 en septembre (- 13 %).

Si l'on admet (cf. étude Rufisque) qu'il y a 15 personnes par keur en moyenne et 3,8 pêcheurs par keur, les pêcheurs et leurs familles représenteraient 10 900 personnes en avril et 9 500 en septembre. La population totale de Joal Fadiouth est estimée à 17 000 personnes par la municipalité ; les pêcheurs et leurs familles constitueraient donc au minimum 55 % de la population de la commune. !

3. LES DEBARQUEMENTS

3.1. Quantités débarquées

Les chiffres de production les plus récents sont les suivants .

	TOTAL	Pélagiques	% de pélagiques
1979	24 000 t	17 600	73 %
1980	21 600	15 300	70 %
1981	25 900	20 000	77 %

Les pélagiques ont. augmente de 4 700 tonnes, soit 30, % entre 1980 et 1981. Il, faut sans doute voir là la conséquence de la fermeture de l'usine de Djifère. cette hausse se retrouvant à Mbour et pour la flottille des sardinières dakarois.

3.2. Les modalités de débarquement

Les lieux actuels de débarquement et de mareyage sont bien individualisés. Toutes les espèces sont débarquées entre la digue de Santiaba au nord et "Domaine" au droit du service des pêches et de l'église. Quel, que soit l'endroit où une pirogue est stationnée, elle livrera son produit au lieu spécialisé :

- Au niveau de la digue : yeet (*Cymbium*) et langoustes,
- Entre dague et tefess : démersaux, seiches,
- Tefess : p'elagiques (sennes tournantes et filets maillants encerclements)

Ainsi, la plupart des pirogues au retour de la pêche, doivent effectuer la livraison en un lieu différent de leur lieu d'accostage.

Le lieu de débarquement des pélagiques n'est pas un hasard : il est proche de la grande aire de transformation du poisson qui va des fours à métorah vers le sud de la pointe,, et à l'endroit le plus facile d'accès pour les camions des mareyeurs qui évacuent les pélagiques avec des camions de 9 t.

3.3 . Portage

Le portage sur courte distance (plage - camions) est. effectué à dos d'homme, par 94 porteurs, .

Le transport sur plus longue distance, par les charrettes. 175 charrettes sont immatriculées à la mairie de Joal, dont environ 75 travaillent à ? a fois pour les mareyeurs et les transformatrices. Le problème vient de la fluctuation du nombre de charrettes entre la saison froide et l'hivernage, bien des charrettiens étant paysans et retournant chez eux de juin à octobre, c'est-à-dire au coeur de la saison de pêche des pélagiques.

4. LA TRANSFORMATION ARTISANALE

La transformation artisanale est le fait de 650 femmes, dont 380 sont regroupées dans la coopérative de Joal. Celles qui ne sont pas coopératrices sont des saisonnières, venues avec ou sans leur mari des îles du Saloum (fumage) du *Cap Vert* (tous les types de transformation) et de Saint-Louis (guedj et tambiangi). La plupart emploient 1 manoeuvre, parfois deux (hommes). Ce qui signifie que la transformation artisanale emploie directement au moins 1 500 personnes.

Zone	Claies	Artisans	nbre de claies par artisan
I	369	218	1,7
II	138	132	1,05
III	117	91	1,3
IV	214	113	1,89
	<hr/> 838		
V	243	110	2,21

(source : Boukar DIOUF, contrôlée)

Le nombre de claies nécessaires serait 2 par artisan, pour l'ensemble des artisans, soit 1 300 claies au départ environ.

On compte 20 m² par artisan, soit au total 1,3 ha

Avec une surface plane de 2 ha, on assure un transfert des activités dans de bonnes conditions, tout en préservant les possibilités d'extension, ce qui ne devait pas manquer de se réaliser, l'accès aux claies étant l'élément limitant.

La transformation artisanale absorbe au minimum 55 % des captures, c'est-à-dire de l'ordre de 12 000 tonnes par an, soit 3 peu près 18,5 tonnes par artisan et par an.

Les femmes Niominka, qui travaillent en zones IV et V, surtout V, achètent le produit des filets maillants encerclants à leurs maris, Leur permettant de faire face à la concurrence des sennes tournantes dont la productivité tire les prix du poisson vers le bas, Mais la plupart des femmes doivent aussi s'approvisionner auprès des mareyeurs, propriétaires des sennes tournantes.

La transformation artisanale se heurte à deux problèmes.

1/ la place

2/ les interdictions de fumage samedi, dimanche, qui obligent les femmes soit à ne pas travailler ces jours là, soit à aller faire le fumage loin de Joal dans le Tann, aux environs du site du Centre

5. MAREYAGE

Vingt mareyeurs, utilisant 40 véhicules, employant près de 180 personnes, fréquentent habituellement Joal. Ils emploient en outre la glace des 16 dépôts existant à Joal, et font travailler les charrettes.

Nous ne parlons ici que des mareyeurs possédant véhicule, et non des petits revendeurs dont le nombre est fluctuant, mais au moins égal, et sans doute bien supérieur à celui des mareyeurs. Les mareyeurs se heurtent au problème de place, et de proximité des restaurants.

Les mareyeurs traitent environ 12 000 tonnes par an, de toutes espèces, avec des 404, des 1 000 kg, des 4,5 tonnes et des 9 tonnes.

Leur déplacement éventuel impliquerait qu'ils disposent de la place nécessaire au conditionnement du produit, au stationnement et à la manoeuvre des , à l'installation de sanitaires-douches. Il nécessiterait en outre de l'éclairage, de l'eau douce et de la glace.

6. AUTRES ACTIVITES LIES A LA PECHE

Fournisseurs de branchages pour le ketiakh : nombre ignoré ; les branchages proviennent de la zone située derrière le site.

Fabricants et vendeurs de paniers : leur activité ne pose pas de problème de déplacement ; il y en a 6 à Joal.

On trouve en outre quatre fabricants de casiers à céphalopodes et 6 chantiers de construction de pirogues dont le déplacement n'est pas à envisager.

La création de boutiques ou cantines ne pose pas de problème non plus de l'autre côté de la route par rapport au site.

9 stations-services se partagent la clientèle des pêcheurs, leur éloignement du centre ne posant pas de problème comme on le verra ci-après,

Il en va de même pour Les 8 mécaniciens dont 3 agréés par le CAMP.

II. CONDITIONS DE TRANSFERT DES ACTIVITES AU "VIRAGE"

Le transfert de l'ensemble des activités de la pêche au virage conditionne le fonctionnement optimal du centre. S'il ne s'opérait pas, le centre serait contraint de s'approvisionner au lieu actuel de débarquement, dans Joal. Si la municipalité souhaite ce déplacement, celui-ci requiert que certaines conditions soient remplies, la question étant de savoir à qui il revient de les remplir.

I. LE PLAN D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE DE JOAL-FADIOUTH

Le plan d'aménagement de la commune de Joal Fadiouth repose sur deux contraintes essentielles :

1. désengorger les plages et les assainir
2. développer les activités touristiques.

Joal est un exemple de plus du conflit pêche-tourisme dont on peut craindre qu'au Sénégal il n'aille crescendo.

Les plages, cela étant, sont effectivement engorgées. A certains endroits, Téfess et la digue, les pirogues manquent de place pour s'échouer. La transformation cherchant à s'étendre et la mer grignotant la plage. Cette den-

sité d'activités se traduit par l'insalubrité de la plage, préjudiciable au tourisme comme à la qualité du poisson.

Pour ne pas gêner le tourisme, le braisage (ketiakh) est interdit les samedi, dimanche et jours fériés, comme à Mbour. Déjà, durant la période coloniale, des familles de pêcheurs avaient dû quitter le centre de Joal et se replier vers la plage à la suite des nuisances occasionnées par le séchage.

Pour la municipalité, les activités Joivent se déplacer au virage et la mairie prendra, le moment venu, les mesures contraignantes nécessaires.

Nous avons vu que la pêche et les activités annexes représentent vraisemblablement plus de la moitié des habitants de la commune : des mesures contraignantes ne seront pas faciles à mettre en oeuvre et auraient sans doute des conséquences électorales qu'aucune municipalité n'accepterait aisément d'affronter.

2. L'INTEGRATION DES DIVERSES ACTIVITES

On se trouve dans une situation où chacun se déclare prêt à venir au virage... si tous les autres y sont présents. Tous y seront présents... si certaines conditions sont remplies. Les acteurs sont ici le CAPAS, la municipalité, les pêcheurs, les transformatrices, les mareyeurs. Il ressort des descriptions précédentes que les activités sont fortement intégrées les unes aux autres. Cette intégration est d'autant plus forte qu'elle ne découle pas seulement d'une articulation logique et technologique des différentes phases d'une filière de production (pêche, mareyage, transformation), mais de relations de dépendance économique, voire sociologique, des différentes catégories d'agents.

Les éléments clés de ce système intégré de fait, tel qu'il existe actuellement, semblent être la domination des mareyeurs sur un certain nombre de catégories d'agents (pêcheurs, femmes transformatrices, entre autres) et l'importance de la transformation dans les débouchés de la production.

2.1. Le poids économique et social des mareyeurs

La vingtaine de mareyeurs, et plus particulièrement les trois plus importants d'entre eux, détiennent un contrôle important sur les autres activités :

a - Sur les pêcheurs, qui s'en plaignent ouvertement.

La quasi totalité des unités de senne tournante leur appartient. L'un d'entre eux en possède 8 à lui seul. Par ce biais, certains font partie de la coopérative, à travers leurs capitaines, et sont donc en mesure d'intervenir indirectement sur les rapports entre CAPAS et coopérative. Les crédits et aides diverses accordés à leurs pêcheurs fournisseurs placent ces derniers en situation d'obligés.

Les prix sont largement déterminés par les mareyeurs, à Joal plus qu'ailleurs au Sénégal. En théorie, le poisson appartient au capitaine tant qu'il n'est pas vendu. Le propriétaire a droit à sa part sur la vente mais ne peut pas revendiquer la propriété du poisson. Toujours théoriquement, le capitaine ne vendra au propriétaire que si celui-ci paye au moins aussi cher que les autres mareyeurs. En fait, l'accord existe entre mareyeurs et l'observation quotidienne montre que la pirogue de senne tournante est le plus souvent achetée par son propriétaire. Les filets maillants encerclants des originaires de BASSOUL (îles du SALOUM) subissent la loi des prix dictés par les sennes tournantes et essaient de s'en dégager en vendant l'essentiel de leurs captures à "Leurs épouses et aux femmes Niominka, pour la transformation."

Propriétaires d'engins de pêche, prépondérants dans la fixation des prix, les mareyeurs détiennent enfin la plupart des services auxiliaires de la pêche : stations service et ateliers de réparation des moteurs, dépôts de pièces détachées. De nouveau, cette présence "autour" de la pêche les place en position dominante, par l'endettement des pêcheurs à leur égard.

b. Sur les femmes transformant le poisson.

Alors qu'aupar avant. (i.e. avant l'introduction des sennes tournantes) elles achetaient directement aux pêcheurs, les femmes passent maintenant par les mareyeurs. Ceci pour la simple raison que de plus en plus le contenu de la pirogue est vendu en un seul lot. Seul un mareyeur peut acheter des prises pouvant atteindre ou dépasser quinze tonnes ; les femmes, ne voulant acquérir que quelques paniers, sont donc contraintes de se fournir auprès des mareyeurs. Il est, de plus, impossible de dire si des relations de crédit se nouent ainsi entre femmes et mareyeurs.

2.2. L'importance de la transformation dans l'utilisation des débarquements

Sous avons vu que la moitié de la production est transformée par au moins 650 femmes, dont 380 regroupées au sein de la coopérative, et une dizaine de fours à Metorah regroupant une trentaine de travailleurs. Les femmes utilisent un nombre important de charrettes, voisin de la centaine (171 charrettes et calèches enregistrées à la mairie en 1981).

3. ATTITUDES DES DIFFERENTS GROUPES VIS A VIS DU DEPLACEMENT

3.1. Les pêcheurs

Ils n'opposent aucun obstacle topographique au déplacement, et ont eux-mêmes participé au choix du site..

La profondeur, au droit du centre, n'est ni pire ni meilleure qu'au droit de Joal, où les grosses pirogues doivent attendre la marée pour accoster.

Il est cependant clair qu'en l'état actuel des aménagements projetés, les pirogues ne resteront au virage que le temps nécessaire à leur déchargement,

pour ensuite rejoindre la ville; Le transport des engins et des moteurs sur une longue distance alors que les pêcheurs sont fatigués après une journée de mer est un obstacle rédhibitoire au stationnement permanent des pirogues au virage. Ce stationnement supposerait l'existence d'un local surveillé qui poserait plus de problèmes qu'il n'en résoudrait. En outre, la présence des pirogues (et non du poisson) sur les plages ne peut qu'encourager les activités touristiques souhaitées par la municipalité.

Si le nouveau site est jugé positivement par les pêcheurs pour y effectuer leurs débarquements, il est également certain que la mise en pratique est conditionnée par la présence des femmes et des mareyeurs.

En dehors des démersaux, pour lesquels il n'y a pas de problème, Le centre devra impérativement traiter des pélagiques provenant des sennes courantes. Le centre ne pourra jamais absorber qu'une partie des débarquements : si les conditions ne sont pas remplies pour que la pêche puisse être entièrement écoulee au virage, les pêcheurs préféreront débarquer à Joal où ils auront plus de chances de tout écouler, soit auprès des mareyeurs, soit auprès des femmes.

En ce qui concerne la localisation précise des mises à terre, elle pourrait se faire sur la partie du banc de sable proche de la route (cf. schéma 1) de façon à faciliter le transport du produit vers le centre, le mareyage et la transformation en empruntant une bretelle et en évitant la traversée des claies de séchage.

3.2. Les femmes

Les femmes transformatrices de la coopérative jugent également de façon positive le nouveau site et les avantages; du transfert de leurs activités :

Surface suffisante pour accueillir toutes les claies, regroupement de leurs activités permettant une meilleure défense collective pour la vente des produits, possibilité de travailler le samedi et le dimanche. L'éloignement du foyer, disent-elles, ne serait pas un obstacle.

Mais les femmes, qui se plaignent de n'avoir pas été tenues informées du projet CAPAS posent également des conditions pour que le transfert se fasse dans les meilleures conditions :

- a - présence des pêcheurs, bien entendu
- b - présence des mareyeurs, auprès desquels elles s'approvisionnent pour l'essentiel
- c - éclairage des surfaces de travail
- d prises d'eau
- e - évacuation des eaux usées
- f - comblement d'une des grandes flaques Paisses par la mer, et en voie d'assèchement (cf. schéma 1)
- g - disposer d'un local fermé et gardable, pour l'entreposage des produits
- h - présence d'une voie de roulage de la mer au lieu de transformation, pour les charrettes
- i - installation des fours à métorah

On sait qu'actuellement, l'encombrement des lieux de transformation amène une utilisation d'une claie par plusieurs femmes et l'implantation d'aires de travail dans les "tannes" éloignés de la plage.

L'expansion de la transformation artisanale à Joal permettrait en outre de limiter les rejets saisonniers en mer de petits pélagiques sans préjuger des capacités du centre à régulariser le marché. Les goulots d'étranglement résideront

ans le nombre insuffisant. de commerçants spécialisés, de travailleur, sans
armiers (manoeuvre) . Les charrettes , saisonnières pour nombre d'activités
ont également défaut en hivernage, au moment de plus forte production de pê-
lagiques.

Sur La base des données recueillies par M. H. DURANT, à Mbour (1961)
Il faut compter pour 650 femmes une superficie de 13 000 m² pour que le travail
puisse s'effectuer correctement. En y ajoutant les voies de circulation
une superficie de 20 000 m² semble raisonnable. Elle monopoliserait donc la ma-
jeure partie de la surface de la plage. face à la zone d'accostage des pirogues.

L'attribution des emplacements en concertation avec les agents techniques
de la DOW faciliterait une meilleure organisation des Lieux et un meilleur
contrôle de la salubrité des produits- Ce pourrait aussi être l'occasion rêvée
d'introduire des innovations technologiques , à l'occasion du transfert .

Cependant, les rapports entre femmes membres de la coopérative et celles
qui ne le sont pas (ou, ce qui revient grossièrement au même , entre femmes rési-
dentes et saisonnières) poseront des problèmes ponctuels d'attribution des lots .

Concernant Le Lieu de stockage, la meilleure solution serait l'affecta-
tion du bâtiment SENALGUE , actuellement sans activité. Il serait suffisam-
ment vaste et fonctionnel pour être utilisé par les transformatrices et les pro-
ducteurs de metorah . Selon quelle procédure cela serait-il possible, rachat
(par qui ?), expropriation pour cause d'utilité publique, nous ne sommes pas en
mesure de le dire. De même, revient-il au CAPAS d'aménager' les aires de trans-
formation, de les éclairer, d'installer des points d'eau ?

Le transfert des activités de transformation au "virage", dans l'hypo-
thèse où elle serait totale et concomitante au transfert des débarquements, ne

posera guère d'autre problème que ceux qui existent déjà, une fois résolus les problèmes d'infrastructure : nombre limité de manoeuvres disponibles, de porteurs et de charretiers, surtout en raison du caractère saisonnier de l'activité de ces derniers.

On peut attendre cependant une exacerbation de ce problème dans le cas où le transfert de la transformation déterminerait une expansion de cette activité. La concentration des charrettes utilisées par le mareyage et la transformation nécessitera une organisation de la circulation qui serait facilitée par la construction d'une bretelle de raccordement entre la plage de débarquement et la voie desservant le centre.

Evidemment, le transfert seulement partiel des débarquements et des activités de transformation et de mareyage multiplierait le goulot d'étranglement du transport.

3.3. Les mareyeurs

Ils se considèrent comme tenus à l'écart du projet CAPAS, ce qui ne les empêche pas de se tenir, informés : le plus important d'entre eux a un projet d'installation d'une station à essence dans la zone de Santhie la plus proche du Virage... Ceci sans pour autant se désintéresser de l'aménagement de l'actuel point de débarquement : projets d'installation de sanitaires pour leurs employés par exemple.

Eux aussi considèrent que Le transfert de leurs activités au virage serait positif, du fait de L'encombrement actuel entre Santhie et Diamaguène. Ils suivront donc volontiers le déplacement des pêcheurs, si celui-ci s'effectue. Ils sont par ailleurs très conscients du fait que le Centre sera incapable d'absorber la totalité de la production et que, pour certains d'entre eux, ils

participent à celle-ci en étant propriétaires d'unités de pêche. La possibilité ne leur échappe donc pas d'exercer une pression sur l'approvisionnement du Centre par le biais du transfert, accepté ou pas, du lieu de débarquement.

Les conditions techniques du transfert sont exprimées ainsi
mareyeurs :

a - aire de taille suffisante pour le conditionnement du poisson et le stationnement des camions.

b - existence de points d'eau

c - éclairage

d - possibilité d'installer des sanitaires.

Là encore, on peut se poser la question de savoir qui doit entreprendre ces aménagements : intéressés, commune, CAPAS, Etat ?

4. CONCLUSIONS RELATIVES AU TRANSFERT

Compte tenu de l'étroite imbrication des activités ; compte tenu également des conditions techniques du transfert de ces activités, on doit envisager qu'il sera au mieux très partiel au démarrage du centre : seuls les pêcheurs de démersaux viendront livrer, et encore si les prix du centre sont plus rémunérateurs que ceux des mareyeurs.

En conséquence, en attendant que les problèmes liés au transfert soient résolus, le Centre devra s'approvisionner en grande partie au lieu actuel de débarquement, donc mobiliser un camion à cette fin.

5. CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE

Le Centre de mareyage devra s'approvisionner pour une large part au lieu actuel de débarquement, et ceci jusqu'à ce que le transfert de toutes les activités soit effectué. Ajoutons qu'il devra nécessairement passer par des mareyeurs propriétaires de sennes tournantes pour une partie de ses approvisionnements. Deux hypothèses sont alors possibles théoriquement.

1. Un camion fait la navette entre le Centre et le lieu de débarquement. Cette hypothèse implique

1.1. L'immobilisation d'un camion

donc, = accroissement des coûts

= diminution de la capacité de traitement du Centre,

Liée aux rotations des camions=

1.2. Chargement du camion au lieu de débarquement.

donc, = embauche de personnel supplémentaire

1.3. Transport, au Centre

donc, = coûts additionnels

1.4. Déchargement au Centre

donc, = rupture de charge

= nécessité de laver le camion

= retard à l'évacuation.

Les coûts additionnels, calculés au tableau varieront, entre 5 et . 32 F/kg en fonction du taux de remplissage du camion et du nombre de transports effectués. Même en supposant que le camion est utilisé de façon optimale, il faut s'attendre à une élévation sensible de la "marge à prélever par le Centre" (cf Rufisque), de l'ordre de 25 %. Une solution serait de faire savoir la veillée

quels prix le centre SE propose d'acheter le lendemain. Mais même dans ce cas, il n'est pas sûr que les pêcheurs prennent le risque d'un détour inutile (si le centre est plein.), surtout: si la différence de prix avec les mareyeurs n'est pas significative.

2. Construction d'une aire cimentée à Diamaguène, pour pouvoir conditionner le poisson et l'évacuer sans passer par le centre.

Le camion prend de la glace

Il achète à Diamaguène

Il conditionne

Il évacue.

On évite ainsi une rupture de charge, de la main-d'oeuvre.

Mais cette solution n'aura sans doute pas l'agrément de la municipalité car elle renforcerait l'importance des activités dans le centre, quand il s'agit de les éloigner

CONCLUSIONS

1. Le site. - Il est favorable, sous condition que toutes les activités liées à la pêche (débarquements, mareyage, transformation y soient transférées). Le site autorise ce transfert. La municipalité encourage le transfert, les intéressés agrément, sous condition.

2. Les activités sont fortement intégrées, interdépendantes, et aucune ne se déplacera sans les autres.

- Les conditions techniques de transfert ne pourront pas être réunies quand le centre commencera à travailler. Le centre devra donc s'approvisionner en grande partie au lieu actuel de débarquement. Ce qui entraînera un coût additionnel de 4 à 7 F/kg (qu'il faudra ajouter à la marge à prélever par le centre) et un allongement des délais entre le débarquement et l'avacuation. Ce qui impliquera une plus grande complexité de plannings d'évacuation, selon les tranches horaires des lieux de livraison (cf. Ru-fisque).
4. Certaines conditions du transfert peuvent être réunies par Le CAPAS : digue de raccordement de La plage à la bretelle de service, pour Les charrettes ; applanissement de la zone de transformation.
5. Les autres conditions sont à remplir soit par les intéressés, soit par la municipalité, soit par: l'Etat (cf. annexes) ,
6. Une fois de plus se trouve démontrée l'impérieuse nécessité de considérer la pêche artisanale comme un tout, irréductible à l'une de ses parties. Vouloir toucher au mariage n'est pas pensable sans tenir compte de la transformation artisanale et du mariage traditionnel. Nous répétons que faute d'une vision intégrée de la pêche artisanale, on fait courir des risques à l'ensemble du secteur d'activité, qui a sa dynamique propre qu'il faut connaître et prendre en compte. La présente étude **est sommaire** ; elle aurait dû être réalisée bien avant la construction du Centre, et. Les premiers éléments en étaient donnés dans le "rapport de synthèse des enquêtes socio-économiques de Joal Fadiouth et Pointe Sarène"(voir annexes).

L'approfondissement de ce rapport aurait dû conduire à envisager un projet de développement intégré de la pêche à Joal, avec, ses diverses composantes

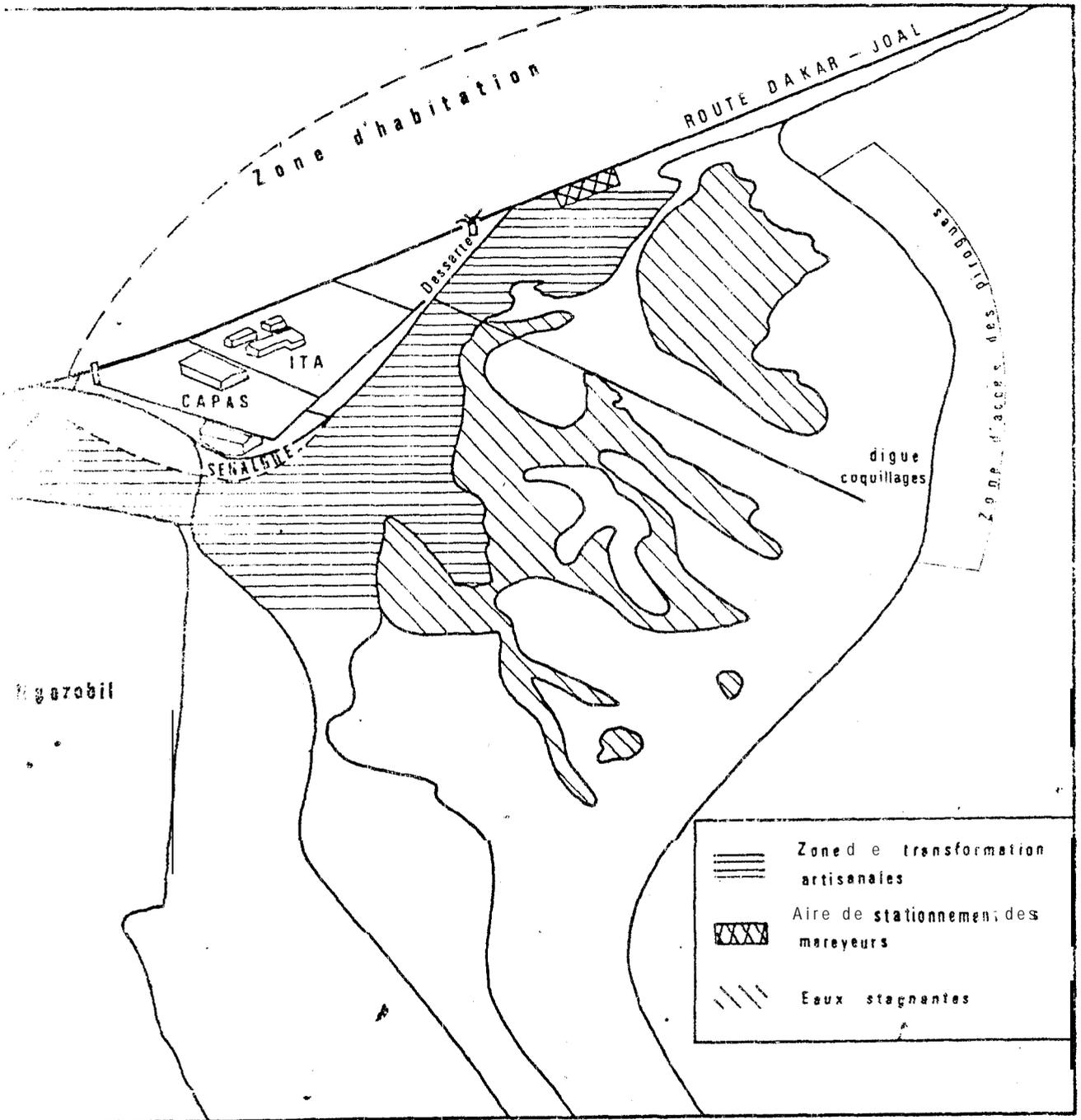
(transformation artisanale, mareyage) comme parties prenantes du projet au même titre que le CAPAS.

Même en sachant que, pour un temps indéterminé, le centre sera contraint de s'approvisionner au lieu actuel de débarquement, il n'est pas trop tard - il est même plus que temps - de reconsidérer les choses sous l'angle d'un projet intégré dont le SEPM serait le maître d'oeuvre,

Les diverses questions d'aménagement pourraient donc faire l'objet d'une action concertée entre intéressés, CAPAS, municipalité, TTA, sous l'égide du SEPM. Le rachat du bâtiment SENALGUE, l'aménagement des espaces de transformation et de mareyage pourraient constituer un volet fructueux du projet BADEA (cf , rapport Blanc).

En tout état de cause, ce n'est pas au CASAS de réaliser la totalité des aménagements , Mais tant que ceux-ci ne seront pas réalisés, le centre ne fonctionnera pas de façon optimale,

8. Il faut enfin rappeler avec force un point trop souvent sous estimé. Ce n'est pas la transformation qui absorbe les surplus du mareyage, C'est au contraire le mareyage qui évacue ce que n'achètent pas les transformatrices. Ceci est démontré par les travaux de M. H. DURAND (1981) : les quantités absorbées par la transformation artisanale ne varient guère d'un mois à l'autre, alors que celles absorbées par le mareyage fluctuent fortement .



Le Centre de Mareyage de Joal
 (d'après photo aérienne, 1 000 pieds, avril 1992)

AMENAGEMENTS A ENTREPRENDRE POUR TRANSFERER LES ACTIVITES
DE PECHE AU VIRAGE

Niveaux de décision / Aménagements	CAPAS	Coopérative femmes	Mareyeurs	Municipalité	SEPM
Digue plage - breteille	+				
Applanissement aire de trans- information	+				
Comblement flaques d'eau	+ ?			+ ?	
Eclairage		+	+	+	
Prises d'eau		+	+	+	
Sanitaires		+	+	+	
Aire de mareyage			+	+	
Expropriation Senalgie				+	+

TRAJET DESSERVI: CENTRE DUAL CENTRE
 CAPACITE DE TRANSPORT EN KG: 5000
 DUREE UTILISATION DU VEHICULE EN HEURES
 DESTINATION DES VARIABLES
 S: COEFFICIENT DE REMPLISSAGE
 N: NOMBRE DE TRAJETS PAR AN
 CTT: COUT TOTAL DE TRANSPORT
 CTK: COUT DE TRANSPORT PAR KG
 CTKKM: COUT DE TRANSPORT PAR KG/KM

S	N	CTT	CTK
0,0	140	65969,38	32,98
0,0	280	36134,99	18,07
0,4	420	26190,19	13,10
0,4	560	21217,79	10,61
0,4	700	18234,36	9,12
0,4	840	16245,40	8,12
0,6	140	68969,38	32,99
0,6	280	39134,99	13,02
0,6	420	29190,19	9,73
0,6	560	24217,79	8,07
0,6	700	21234,36	7,02
0,6	840	19245,40	6,42
0,8	140	71969,38	17,99
0,8	280	42134,99	10,53
0,8	420	32190,19	8,05
0,8	560	27217,79	6,40
0,8	700	24234,36	6,02
0,8	840	22245,40	5,56
1,0	140	74969,38	14,99
1,0	280	45134,99	9,03
1,0	420	35190,19	7,04
1,0	560	30217,79	6,04
1,0	700	27234,36	5,45
1,0	840	25245,40	5,05

COUTS ADDITIONNELS EN CAS D'APPROVISIONNEMENT
 AU LIEU ACTUEL DE DEBARQUEMENT
 CALCULS EFFECTUES DANS LE CAS OU UN CAMION EST TOTALEMENT
 AFFECTE A L'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE)

REGION : THIES

	S.T.	F.M.E.	S.P.	PM/L/FD C	P.V.	TOTAL Pirogues	TOTAL U.P.	U.P. MIGR.	MIGR % TOTAL
Avril	-	-	3	10	6	19	19	-	-
Sept.			4	43	8	55	55	4	7%

Taux d'activité en septembre 81 : 76%

PECHEURS

	S.T.	F.M.E.	S.P.	PM/L/FD C.	P.V.	TOTAL	MIGR.	% MIGR.
Avril			105	40	12	157	-	-
Sept.			140	172	24	336	140	42%

Typss de pêche et espèces : FD-PML - Yett - Langouste - Sole

Destination des produits : Transformation - Mareyage, Consommation locale

Saisons de pêche : Toute 'L'année

INFRASTRUCTURES ET SERVICES

D O P M :

Coopératives : Hommes : 1 CPA

Mécaniciens : 1

Glace :

Carburant :

Chantiers pirogues :

Fabriquants casiers :

Enseignement : Primaire

Santé :

Eau : Electricité :

Postes :

Gendarmerie :

COMMENTAIRES :

Population en 1976 : 1 148 habitants

Captures abondantes de seiches.

Village de pêcheurs-agriculteurs : 9 fours à methora.

Le poisson utilioé pour la transformation vient de Mbour.

LIEU : M'BODIENE

REGION : THIES

ACCES : Permanent

PARC PIROGUIER

	S.T.	F.M.E.	S.P.	PM/L/FD C.	P.V.	TOTAL Pirogues	TOTAL U.P.	U.P. MIGR.	MIGR. % TOTAL
Avril	-	-	1	-	-	-	1	1	100%
Sept.	-	-	-	-	-	-	-	-	

PECHEURS

	S.T.	F.M.E.	S.P.	PM/L/FD C.	P.V.	TOTAL	MIGR.	% MIGR.
Avril	-	-	35	-	-	35	35	100%
Sept.	-	-	-	-	-	-	-	-

Types de pêche et espèces : SP

Destination des produits : Consommation locale

Saisons de pêche :

INFRASTRUCTURES ET SERVICES

D O P M :

Coopératives :

Mécaniciens :

Glace :

Carburant :

Chantiers pirogues :

Fabriquants casiers :

Enseignement : Primaire

Santé : Dispensaire

Eau : oui Electricité : oui

Postes :

Gendarmerie :

COMMENTAIRES

Population en 1976 : 1722 habitants

Village d'agriculteurs

LIEU JOAL

REGION THIES

ACCES : Permanent

PARC PIROGUIER

	S.T.	F.M.E.	S.P.	PM/L/FD C	P.V.	TOTAL Pirogues	TOTAL U.P.	U.P. MIGR.	MIGR. %
Avril	27	63	3	343	3	466	439	309	70%
Sept.	25	23	5	300	9	387	362	116	32%

Taux d'activité en septembre 81 : 93%

PECHEURS

	S.T.	F.M.E.	S.P.	PM/L/SD C.	P.V.	TOTAL	MIGR	% MIGR.
Avril	783	504	105	1 3/2	6	2 770	1 744	63%
Sept.	700	184	175	1 200	18	2 277	516	23%

Types de pêche et espèces : ST-PML-FME-FD-Sardinelle-Brecky-Courbine-Thiof-Gigas-Ethmalose-Seiche-Sole-Langouste-Yeet-Otholites

Destination des produits : Transformation - Mareyage - Consommation locale

Saisons de pêche : Décembre à mars, puis juillet à octobre

INFRASTRUCTURES ET SERVICES

D O P M : Inspection - Poste

Coopératives : hommes 7 CPA,
femme : 1

Mécaniciens : 8

Glace : 16 dépôts

Carburant : 8 stations + 13 pompes

Chantiers pirogues : 6

Fnbriquants casiers : 4

Enseignement : Secondaire - Primaire

Santé : Maternité-Dispensaire-Pharmncie

Eau : oui Electricité : oui

Postes : oui

Gendarmerie : oui

COMMENTAIRES

Population en 1976 : 11 070 habitants

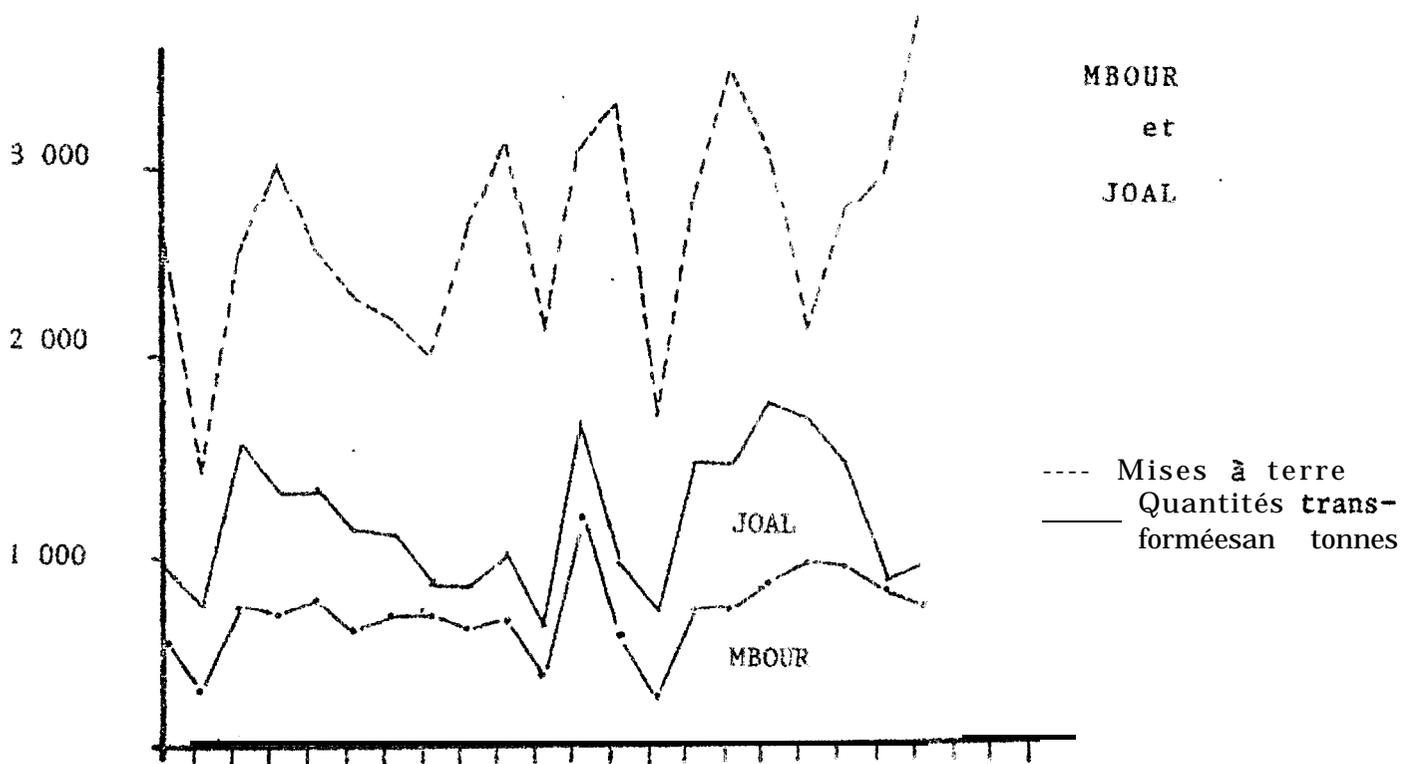
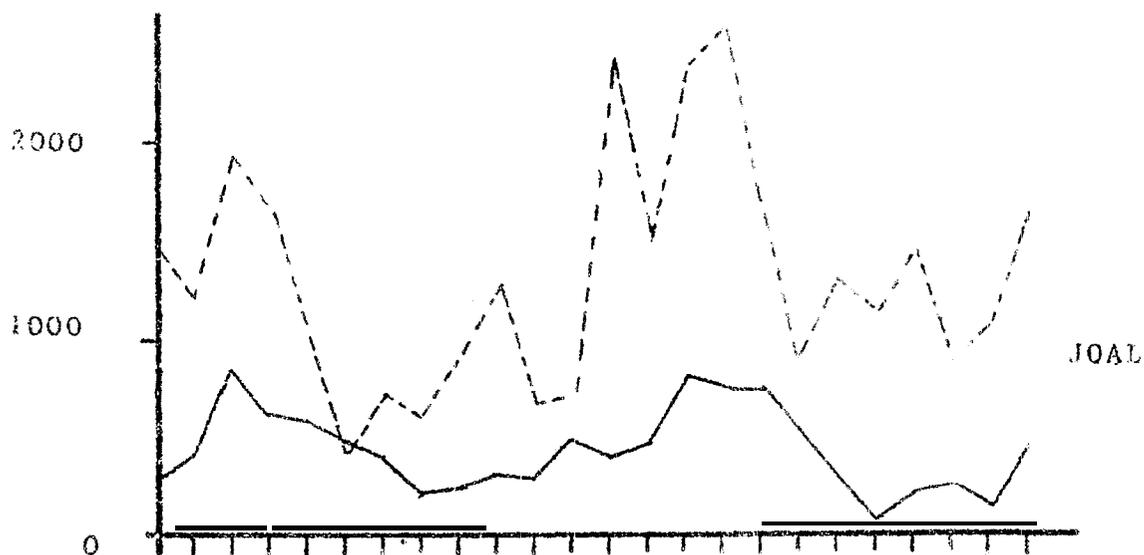
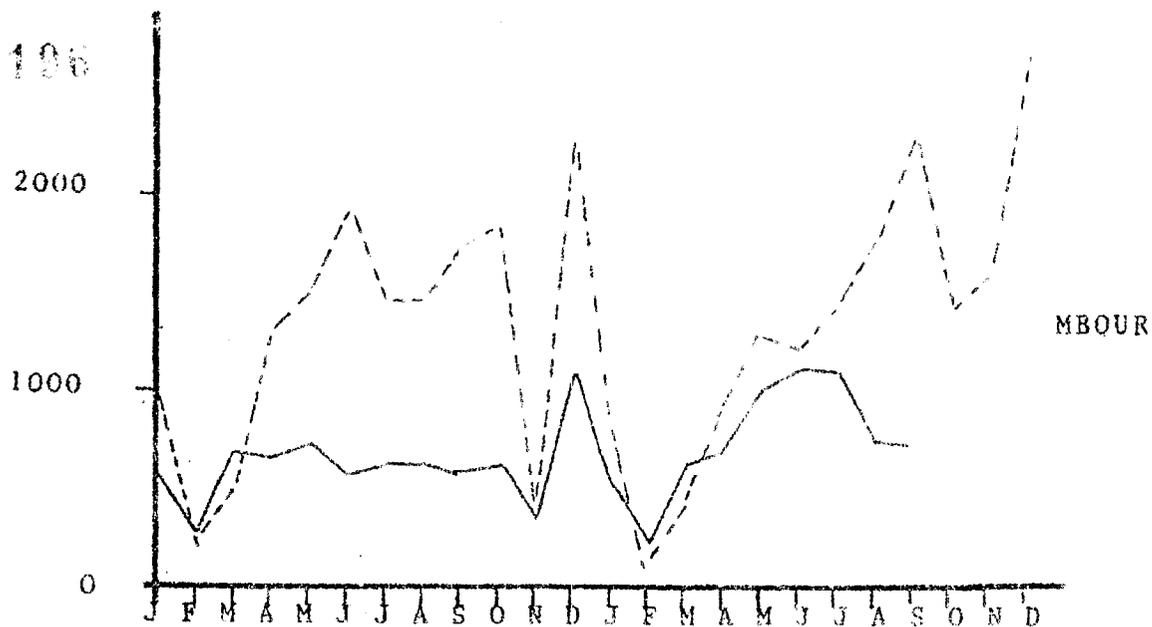
Production 1979 : 21 000 t, dont ST 9 200, FME : 8 400 t

1980 : 18 000 t, dont ST 11 300, FME : 4 000 t

Centre important - Centre de mareyage CAPAS en construction.

198

32



Evolution mensuelle des mises à terre des espèces pélagiques prises par les sennes tournantes, filets maillants encerclés, filets dormants de surface et les quantités transformées en kėtiakh et tambadiang en 1978 et 1979,

PRIX MOYENS AU DEBARQUEMENT DES PRINCIPALES ESPECES VENDUES A JOAL

DURANT L'ANNEE 1977

ESPECE	MOY.	ECT.																									
	JANV		FEVR		MARS		AVRI		MAI		JUIN		JUIL		AOUT		SEPT		OCTO		NOVE		DECE				
2	0.	J	0.	0.	0.	0.	2	3	1	4	2	3	3	25	5	11	3	10	2	14	3	12	3	21	5	19	11
3	a.	J	0	0.	a.	0.	18	11	11	2	113	5	5	2	5	2	9	3	5	0	8	3	0	a.			

PRIX MOYENS AU DEBARQUEMENT DES PRINCIPALES ESPECES VENDUES A JOAL

DURANT L'ANNEE 1978

ESPECE	MOY.	ECT.																						
	JANV		FEVR		MARS		AVRI		MAI		JUIN		JUIL		AOUT		SEPT		OCTO		NOVE		DECE	
2	19.	5.	32.	8.	27.	3.	16.	5.	10.	3.	10.	0.	10.	0.	11.	0.	11.	2.	10.	1.	9.	3.	12.	4.
3	10.	4.	23.	5.	16.	5.	8.	3.	6.	2.	7.	3.	5.	1.	5.	cl.	R.	3.	9.	2.	7.	2.	9.	2.

PRIX MOYENS AU DEBARQUEMENT DES PRINCIPALES ESPECES VENDUES A JOAL

DURANT L'ANNEE 1979

ESPECE	MOY.	ECT.																							
	JANV		FEVR		MARS		AVRI		MAI		JUIN		JUIL		AOUT		SEPT		OCTO		NOVE		DECE		
1	19.	6.	20.	3.	45.	16.	23.	9.	16.	3.	16.	3.	17.	2.	16.	2.	15.	4.	15.	4.	17.	3.	0.	8.	
2	17.	6.	15.	0.	47.	6.	13.	3.	10.	0.	10.	1.	11.	2.	11.	2.	11.	2.	10.	1.	11.	2.	13.	3.	
3	14.	7.	13.	3.	46.	19.	21.	15.	11.	3.	8.	3.	9.	2.	9.	2.	10.	0.	10.	0.	9.	2.	8.	3.	
8	25.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	27.	6.	20.	0.	0.	0.	25.	0.	28.	4.	0.	0.	28.	4.	32.	3.	
10	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	15.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	a.	3.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	
12	0.	a.	0.	0.	0.	0.	50.	0.	35.	0.	50.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	50.	0.	40.	0.	
16	40.	0.	35.	0.	60.	0.	80.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	
17	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	20.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	
19	150.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	200.	0.	0.	0.	
31	40.	0.	0.	0.	75.	0.	50.	0.	0.	0.	43.	6.	40.	0.	50.	0.	50.	0.	40.	0.	33.	5.	35.	0.	
34	0.	0.	0.	0.	0.	0.	10.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	5.	a.	6.	3.	0.	0.	0.	0.	10.	0.	
39	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	30.	0.	35.	0.	40.	0.	0.	0.	0.	0.	
41	0.	0.	0.	0.	70.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	25.	0.	0.	0.	
42	60.	0.	60.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	
44	35.	0.	0.	0.	0.	0.	40.	0.	30.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	28.	0.	
45	30.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	25.	0.	0.	0.	50.	0.	40.	5.	0.	0.	43.	0.	10.	0.	40.	0.	
51	10.	0.	0.	0.	0.	0.	9.	2.	6.	2.	0.	0.	5.	0.	5.	0.	5.	0.	5.	0.	15.	3.	15.	0.	
55	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	30.	0.	0.	0.	
78	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	35.	0.	30.	0.	0.	3.	0.	0.	0.	0.	29.	4.	27.	6.	
99	0.	0.	15.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	30.	7.	0.	0.	2	0	0.	23.	4.	30.	0.	25.	5.

PRIX MOYENS AU DEBARQUEMENT DES PRINCIPALES ESPECES VENUES A JOAL
DURANT L'ANNEE 1980

ESPECE	MOY. ECT.			MOY. E C T			MOY. ECT.			MOY. ECT.			MOY. ECT.			MOY. ECT.								
	JANV	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE												
2	15.	0.	14.	4.	72.	11.	40.	12.	19.	6.	11.	7.	13.	6.	13.	5.	16.	9.	22.	5.	21.	11.	20.	7.
3	8.	3.	7.	3.	38.	22.	26.	20.	14.	6.	7.	5.	9.	6.	9.	4.	14.	9.	12.	6.	12.	6.	20.	13.

PRIX MOYENS AU DEBARQUEMENT DES PRINCIPALES ESPECES VENUES A JOAL
DURANT L'ANNEE 1981

ESPECE	MOY. ECT.																							
	JANV	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE												
1	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.		
2	30.	16.	32.	7.	23.	12.	14.	6.	10.	3.	7.	4.	7.	4.	14.	7.	8.	4.	10.	2.	11.	4.	18.	11.
3	20.	4.	24.	7.	23.	5.	18.	6.	10.	6.	5.	4.	5.	2.	14.	13.	8.	4.	10.	4.	9.	4.	13.	7.
8	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	53.	29.	58.	12.	44.	18.	57.	9.	76.	7.	0.	0.	0.
17	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	17.	6.	0.	0.	0.	10.	0.	0.
22	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	180.	72.	180.	26.
24	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	147.	29.	0.	0.
30	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	40.	0.	0.	0.
31	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	100.	100.	0.	0.	120.	0.	165.	0.	120.	42.	119.	25.	0.
32	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	160.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
34	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	14.	0.	6.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	13.	0.	13.	6.
41	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	140.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
44	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	65.	0.
45	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
46	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
50	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	140.	0.	0.	0.	0.	253.	44.	0.	0.
51	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	22.	0.	30.	0.	0.	0.	0.	0.
56	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	170.	0.	0.	0.
63	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	33.	0.	0.
72	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	131.	19.	141.	76.
75	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	102.	14.	0.	0.
84	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	300.	0.
91	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	1425.	116.

PRIX MOYEN SA U DEBARQUEMENT DES PRINCIPALES ESPECES VENDUES A JOAL
 DURANT L'ANNEE 1982

ESPECE	MOY. ECT.																			
	JANV	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVC	DECE								
2	37.	16.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
3	17.	5.	22.	3.	0.	1.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
122660.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
22	231.	39.	196.	14.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
23	197.	67.	199.	52.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
24	153.	25.	112.	22.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
25	309.	194.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
34	20.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
35	-123.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
59	214.	01.	200.	39.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
63	236.	0.	0.	3.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
80	100.	0.	100.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
81	103.	0.	100.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
84	303.	13.	300.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
86	0.	0.	54.	45.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
89	0.	0.	150.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
911337.	72.	1359.	105.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
96	125.	0.	63.	1.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.

ANALYSE DU RAPPORT DE SYNTHÈSE DES
ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE JOAL FADIOUTH

Le rapport date de 1975 et était le résultat de premières enquêtes. Tous les éléments-clés d'une stratégie d'implantation du centre s'y trouvent réunis, notamment dans les pages 1 à 9 : les caractéristiques de la pêche, la composition ethnique, les conflits potentiels tourisme-pêche, l'intégration des activités, leur interdépendance sont relevés.

49 personnes ont été interrogées. Il est dès lors quelques peu audacieux de calculer des pourcentages comme le font les auteurs ; l'échantillon étant, de plus, biaisé.

Mais ce qui empêchait les auteurs d'une étude intégrée de déboucher sur l'idée d'un projet intégré est ailleurs :

"il fallait vérifier l'engagement des pêcheurs face aux divers aspects spécifiques du projet mais également connaître la situation réelle sur le terrain afin que l'implantation du centre de mareyage se fasse dans les meilleures conditions possibles". L'étude est trop une enquête d'opinion, pas assez une analyse de la situation.

L'utilisation de ce document, l'approfondissement de la réflexion à partir des données et des éléments qu'il contient pouvait déjà laisser pressentir

- Que Le centre devait s'approvisionner en ville
- Que l'approvisionnement ne sera pas régulier sur le site qu'à la condition que toutes les activités y soient regroupées.

B I B L I O G R A P H I E

- CAPAS (Animation).- Rapport de synthèse des enquêtes socio-économiques de Joal-Fadiouth et Pointe Sarène. 27 p. déc. 1979, dactyl.
- CHABOUD (C.).- Le Mareyage au Sénégal. Doc. Scient. CRODT, 160 p. sous presse, 1982.
- CRODT (WEBER, CHABOUD, KEBE, CURY) .- " Le poisson dans la région de Rufisque " étude d'implantation d'un centre de mareyage 160 p. 1381 .
- DIYOU (B.).- Rapport sur l'importance de la pêche à Joal et ses effets induits. 15 p dactyl., 1981.
- DURAND (M.H.).- Aspects socio-économiques de la transformation artisanale du poisson de mer au Sénégal+ CROD'P, arch. n° 103, 95 p., 1981.
- KEBE (M.) .- L'approvisionnement du Cap Vert en poisson. CRQDT, 1982, 39 p.
- LOPEZ (J.) et FREON (P.).- Les poissons pélagiques côtiers au Sénégal, recueil de statistiques de la pêche au filet tournant à Mbour et à Joal en 1980. CRODT, arch. n° 91, 22 p. 1981.
- FREON (P.) et WEBER (J.).- Dj ifère au Sénégal : la pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel. CRODT, 80 p. 1981.
- VAX-CHI BONNARDEL (R.).- La pêche sur la Petite Côte (Sénégal). Bull. IFAN n° 29, n° 3-4, 1967 pp. 7.39-793.

SOCECO-PECHART.- Recensements de la pêche artisanale maritime au Sénégal en 1981.

CRODT, doc. scient. 1982.

SOCECO-PECHART.- Dictionnaire des centres de pêche artisanale au Sénégal. CRODT,

arch. 109, 89 p. 1982.

WEBER (J.)- Socio-économie de la pêche artisanale au Sénégal : hypothèses et

voies de recherche. Revue de Socio-économie de l'ISRA n° 4, 40 p., 1980.

WEBER (J.) -- Les enquêtes socio-économiques au CRODT.

CRODT, arch. n° 1, 37 p.

WEBER (J. j) -- Pour une approche globale des problèmes de pêche : l'exemple de la
filière du poisson au Sénégal ,

Communication à la consultation, des experts FAO sur la technologie du
poisson en Afrique, Casablanca, Juin 1982, 14 p.

COMMENTAIRES DES PHOTOS AERIENNES.

Les 8 vues présentées ont été prises à 1000 pieds, au 135 mm. L'échelle approximative au centre des photos est de 30 m pour 1 cm. Les photos sont numérotées 1 à 8 du centre de mareyage vers le sud de Joal.

Photo 1.- Le site. Les renseignements déduits de cette photo font l'objet du schéma n° 1.

Photo 2.- Entrée de Joal. Les zones sombres, en bordure de tann sont celles occupées par la transformation artisanale, qui utilise aussi le bors de mer aux dépens de La salubrité, de la circulation et des pirogues. Les produits sont ici du ketiakh et du yeet.

Photo 3.- Diamaguene , pointe de Santhiaba .

Sur la pointe:, usine en ruine ; après La pointe, digue de protection contre l'avancée de la mer

Photo 4.- Pointe de Santhiaba et début de Tilène.

Photo 5.- Tilène.

Zone comprise entre Santhiaba et L'aire des mareyeurs.

Zone d'accostage des pirogues de Ligne, et de transformation de yeet et de guedj , Débarquements de seiches et de yeet.

Photo 6.- Zone du mareyage, droit du poste DOPM.

Débarquement des filets maillants encerclants et des sennes tournantes. L'aire entourée est celle des mareyeurs.

Photos 7 et 8.- Domaine

A droite de l'aire des mareyeurs, cette zone actuellement utilisée pour le braisage est destinée à des aménagements touristiques.

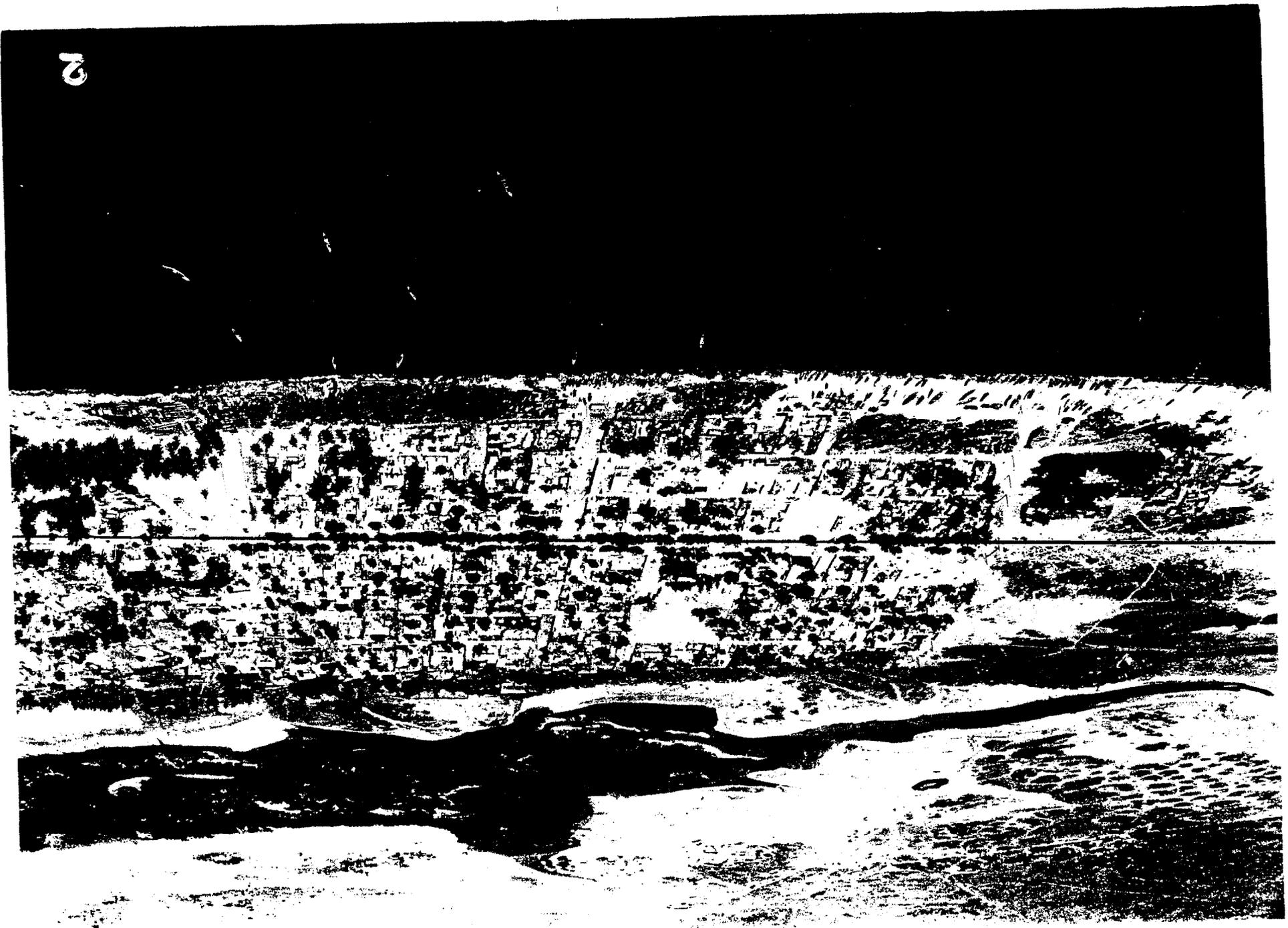
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX, ANNEXES.

- . Le Centre de mareyage de Joal. Le site
- . Pointe Sarène, fiche de recensement
- . Mbodiène, fiche de recensement
- . Evolution des mises à terre des espèces pélagiques
et quantités transformées en Ketiakh et Tambadiang, 1978 et 1979
- Prix au débarquement des principales espèces vendues 3 Joal, 1977
à 1981.
- Coûts additionnels en cas d'approvisionnement au lieu actuel de
débarquement.
- Aménagements à entreprendre pour transférer les activités liées
à la pêche au virage,
- . Analyse du rapport de synthèse des études socio-économiques de Joal-
Fadiouth (Capas, 1979).
- Bibliographie
- . Commentaires des photos aériennes H.T
- . 8 photos aériennes H.T.

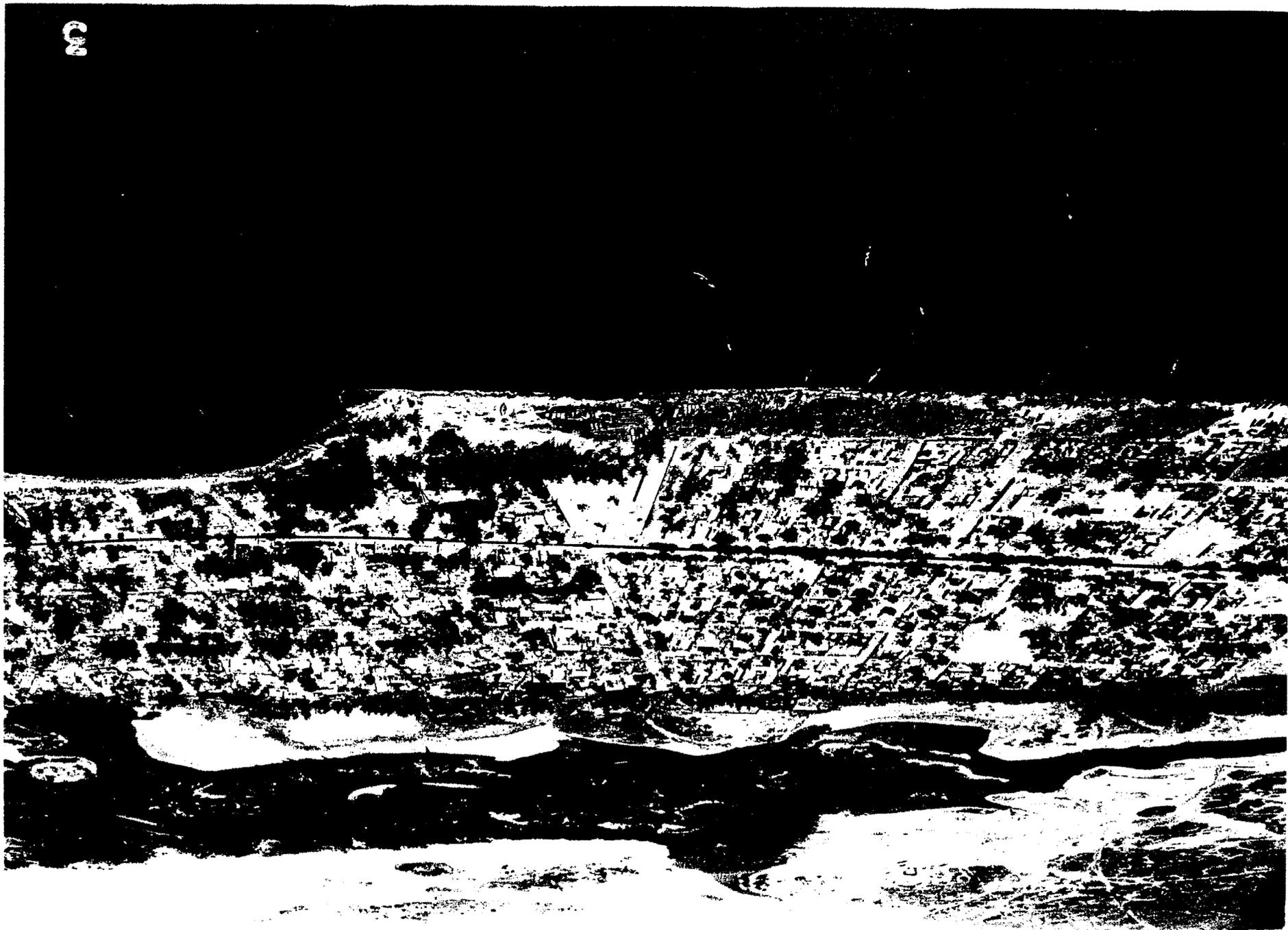
4

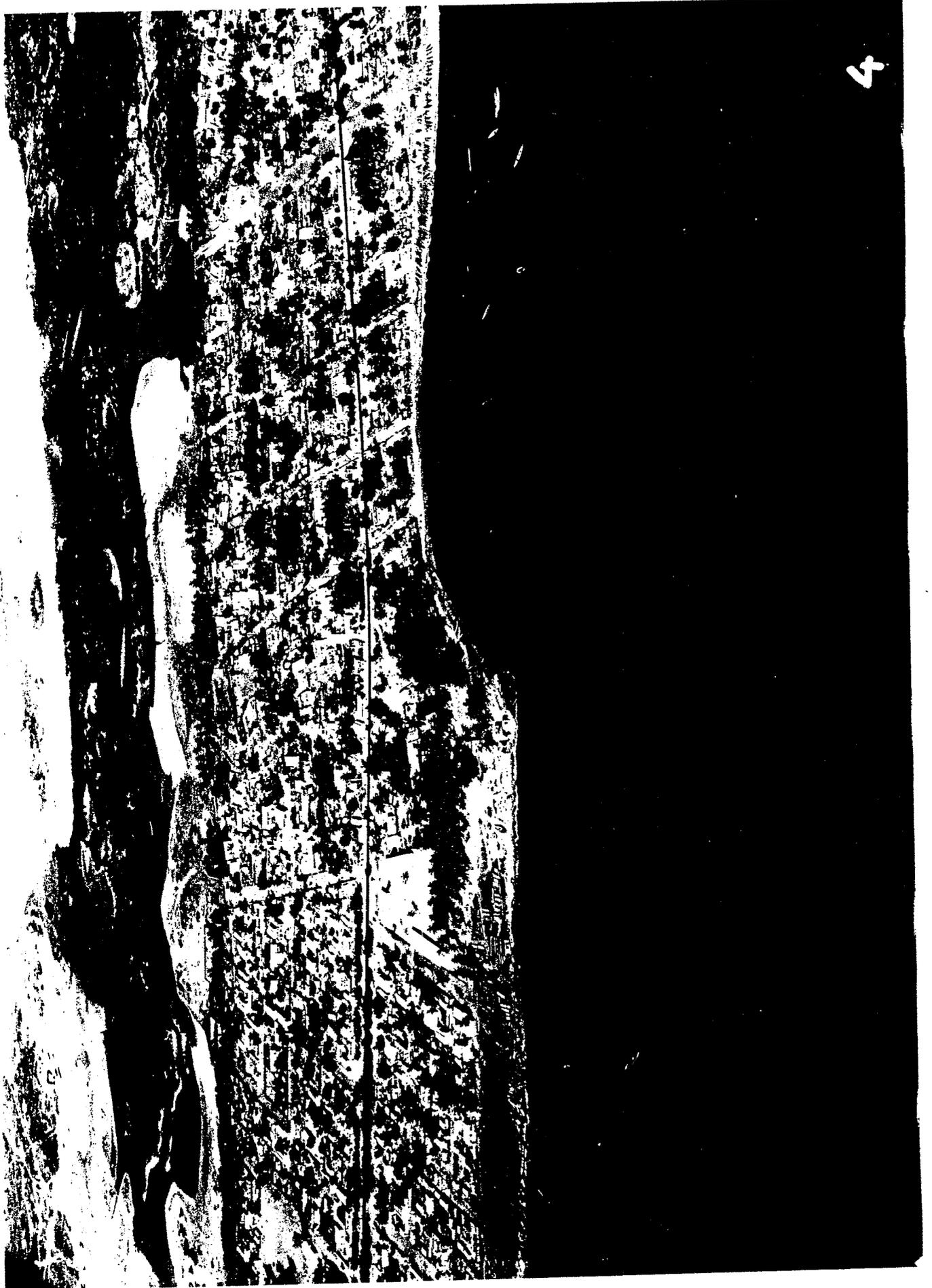


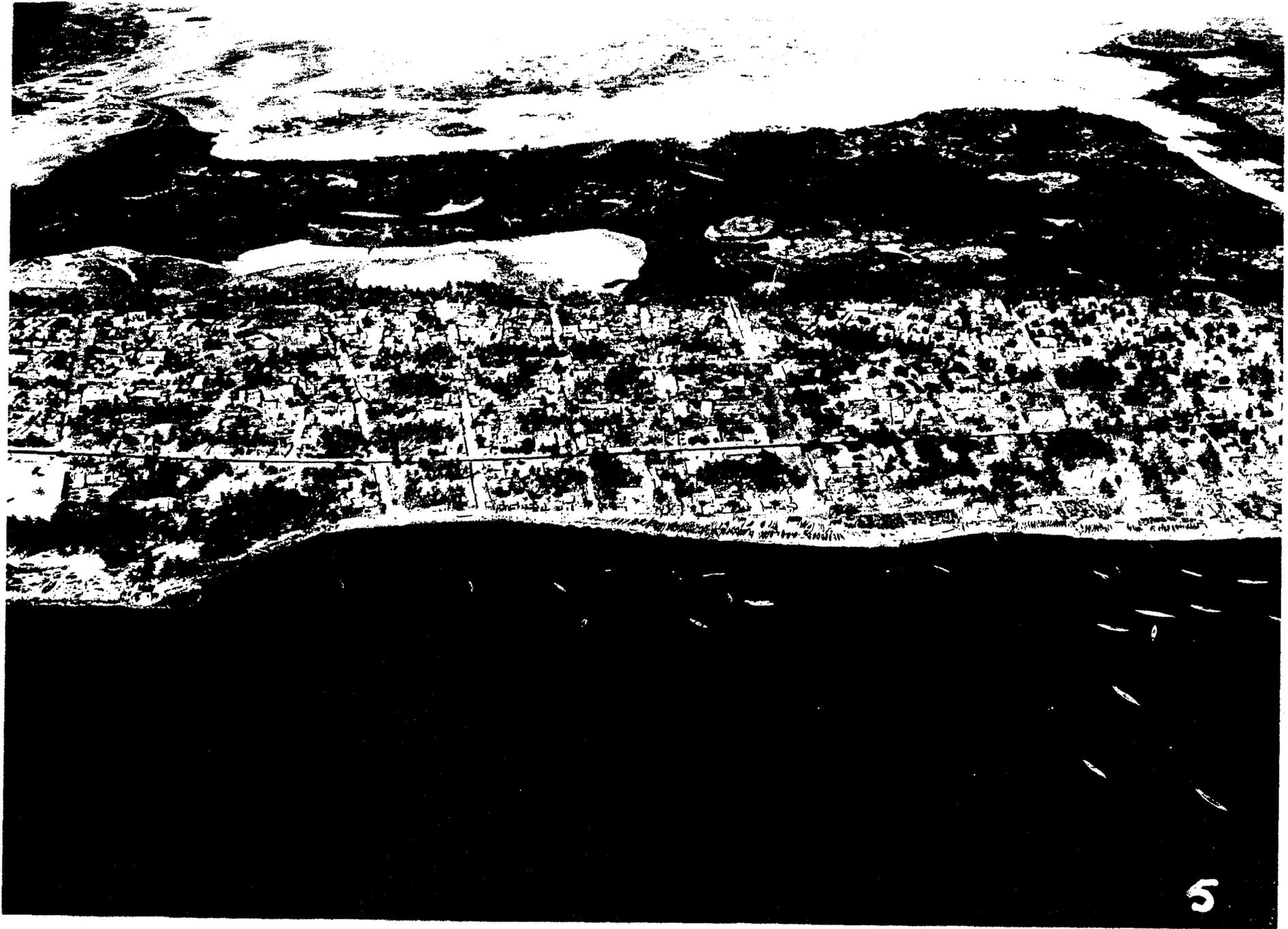
2



200







5

214

